

MÉMOIRE

**Dans cadre de la table ronde
du ministre de l'environnement, l'honorable J.Wilkinson
sur Parcs Canada**

Présentée à Parcs Canada
le 29 octobre 2020





10 ans d'action communautaire autonome en environnement!

50, boul. Taschereau, C.P. 25061
La Prairie, Québec, J5R 5H4
www.vigileverte.com

CONSTAT, SUGGESTION ET NOTRE ÉTAT DE SITUATION ENVIRONNEMENTALE

La Vigile verte a pris connaissance des documents dans le cadre de la consultation publique de la table ronde du ministre 2020 sur Parcs Canada, plus spécifiquement ceux sur les thèmes de parcs urbains et de corridors écologiques. Notre organisme juge que l'ensemble des documents de discussion et des résumés sont intéressants et que les objectifs sont louables, mais nous espérons que des actions concrètes et justes seront rapidement mises en place pour exécuter la nouvelle vision de Parcs Canada. Nous souhaitons participer à la réflexion en mettant en lumière le cas du parc de la rivière St-Jacques à consolider dans la ceinture verte de Montréal au Québec.

En janvier 2012, notre président Philippe Blais avait rencontré le député fédéral de Brossard, M. Huong Mai, pour initialement faire une demande de parc urbain national pour le milieu naturel en question. À l'analyse, la proposition a été jugée admissible et à considérer, car tous les critères, incluant celui de la richesse historique nationale et de la proximité de la métropole, contribuaient significativement à une candidature forte pour ce nouveau concept de grand parc urbain.

Le 26 février 2020, suite à la réponse du ministre fédéral de l'environnement, l'honorable Jonathan Wilkinson, à notre seconde demande de création d'un parc urbain qui est toujours appuyée par notre député fédérale Mme Alexandra Mendès, nous avons été informés que le réseau de Parcs Canada était complet pour la région naturelle 29. La pandémie de COVID-19 et le discours du trône viennent changer la vision de Parcs Canada. Nous proposons que cette demande soit considérée pour une troisième fois à la lumière des besoins émergents et des objectifs ciblés discutés dans le cadre de cette consultation.

Le parc suggéré, qui inclut le boisé La Prairie-Brossard et la basse partie de la rivière Saint-Jacques, se trouve dans la région naturelle 29 b près de Montréal. Il n'y a aucun parc national dans la région 29b située entre la région 29a et 29c dans les basses terres du Saint-Laurent. Par comparaison, il y a trois parcs nationaux terrestres et un marin dans la région 29a (Ontario), puis un dans la région 29 c au Québec. De plus, le nouveau parc urbain près de Toronto est dans la région 29a. Ainsi, il y a un total de cinq parcs dans le secteur des basses terres du Saint-Laurent en Ontario, mais qu'un seul au Québec et aucun dans le Grand Montréal. Pour souci d'équité, toutes les métropoles du Canada devraient également avoir la chance d'avoir accès à au moins un parc urbain comme Toronto.

En résumé, La Vigile verte demande de reconsidérer la demande de création du parc de la rivière Saint-Jacques pour les raisons suivantes:

1) Projet bien engagé à terminer

Un investissement estimé à 1.2 millions a déjà été fait depuis 1992 au niveau provincial, municipal, communautaire et privé pour exécuter la phase 1 du plan directeur d'aménagement du parc régional de la rivière Saint-Jacques. Ce sont des sommes investies soit dans des infrastructures pour donner accès à la rivière ou pour créer une frayère par exemple, soit dans des études et plans divers (urbanistiques et environnementaux) en plus des travaux de plantations, de suivi biologique, d'entretien et de nettoyage, etc.



C'est un lieu de ressourcement depuis des générations, une inspiration pour plusieurs travaux scolaires du primaire à l'université, puis les écologistes et les jeunes qui fréquentent ce milieu naturel y voient un espoir pour assurer l'avenir de notre communauté.

2) Consolidation des objectifs des mesures d'urgence

Un décret fédéral d'urgence est en vigueur pour tenter de conserver et protéger l'habitat d'une espèce menacée, la rainette faux-grillon de l'ouest, dont une partie du territoire sous ce décret est inclut dans les limites du parc de 2000 hectares initialement proposé par Nature-Action Québec en mars 2016 dans leur vision du corridor forestier du Mont Saint-Bruno afin d'obtenir une ceinture verte sur la Rive-Sud de Montréal. La création d'un parc national apporterait un statut de conservation qui augmenterait les chances de rétablissement de cette espèce et ce serait une continuité logique au décret fédéral.

3) Accès, écologie et histoire

- a. Accès facilité par l'achèvement du Réseau express métropolitain (REM) garantira l'achalandage et la rentabilité de cet investissement en infrastructure verte;
- b. Valeur écologique du territoire et du paysage est toujours dans un état exceptionnelle qui demande qu'à être conservé, protégé et mis au profit du récréotourisme et du plein air (pratiqué par 2/3 des Québécois, 2 milliards de dollars en 2017¹);
- c. Présence de plus d'une espèce à statut particulier au Canada (loi sur les espèces en péril), dont des tortues géographiques et plusieurs espèces d'oiseaux (grive des bois, goglu des près, pioui de l'Est, petit blongios, etc);
- d. Rôle historique incontestable de la rivière Saint-Jacques dans le passage Montréal-Albany, de l'occupation probable de la terrasse du lac Lampsilis il y a 10600-8000 ans, à l'occupation territoriale des Iroquois du Saint-Laurent entre 1000 et certainement les voyages de Jacques-Cartier en 1534, suivi de l'époque de la visite de Samuel de Champlain (description du 5 juin 1611) et la confédération iroquoise (*Haudenosaunee*) toujours en place jusqu'à la création du canal de Chambly et de nouvelles lignes ferroviaires (1843) et du pont Victoria (1860);
- e. Richesse des personnages légendaires des premières nations et des pionniers d'origine européenne établis dans la région (La Borgnesse, coureurs des bois Bisailon, etc);
- f. Rôle de l'environnement (caractéristiques de l'emplacement de l'écosystème du bassin de la rivière Saint-Jacques et du fleuve Saint-Laurent) comme avantages stratégiques pour assurer la survie d'une colonisation. Rien de moins qu'un des berceaux de notre pays.
- g. Proximité et encrage dans la communauté du Musée d'archéologie de Roussillon, de la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine, du Musée du Centre culturel de Kahnawake, puis du Musée de paléontologie et de l'évolution (découvertes à l'ancienne briqueterie de La Prairie) pour faire connaître la richesse de l'histoire locale.

¹ Claudine Barry, *Portrait de la pratique du plein air par les Québécois*, Observatoire québécois du loisir, 15 (4), 2017



10 ans d'action communautaire autonome en environnement!

50, boul. Taschereau, C.P. 25061
La Prairie, Québec, J5R 5H4
www.vigileverte.com

LA VIGILE VERTE

La Vigile verte est un organisme à but non lucratif fondé en 2010 ayant comme mission principale de protéger les dernières aires naturelles du territoire de Kateri, plus particulièrement du grand bassin versant de la rivière Saint-Jacques. Avec une vision régionale, cet objectif vise à protéger les espèces en péril, les forêts, milieux humides, cours d'eau et milieux ouverts avoisinants qui forment des écosystèmes nécessaires et vitaux.

Voici quelques-uns de nos objectifs en lien avec le projet de parc urbain proposé:

- Contribuer à l'obtention d'un statut légal (parc régional ou national) du Boisé La Prairie-Brossard pour garantir la conservation et protection permanente du territoire;
- Diffuser de l'information et sensibiliser le public aux enjeux liés à la conservation, protection, l'enrichissement écosystémique, la mise en valeur et la restauration lorsque opportun d'un tel site naturel à proximité de grands centres urbains;
- Faire connaître aux décideurs politiques les préoccupations des citoyens et autres parties concernées, puis stimuler leur engagement envers ce projet régional;
- Favoriser l'accès, la connaissance et la santé du bassin de la rivière Saint-Jacques;
- Protéger les secteurs abritant une faune et/ou une flore exceptionnelle, soit les sites de haute biodiversité, ainsi que des zones de nidification des diverses espèces d'oiseaux et les zones de fraye pour les poissons, et promouvoir la mise en valeur écologique et la protection de la biodiversité unique de ces sites exceptionnels tout en poursuivant l'assurance de leur pérennité.

Sachez que cette liste n'est pas exhaustive, car notre territoire comprend les municipalités suivantes (en totalité ou en partie selon le bassin versant des rivières Saint-Jacques, de la Tortue et Saint-Régis): Brossard, La Prairie, Candiac, Saint-Philippe, Saint-Mathieu, Delson, Sainte-Catherine, Saint-Constant, Longueuil (Saint-Hubert), Saint-Lambert, Carignan, Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Jacques-le-Mineur.

CONTINUITÉ D'UNE PARTIE DE LA MISSION D'ACCÈS FLEUVE/ZIP VILLE-MARIE

Né en 1996 d'une entente fédérale et provinciale sur le Saint-Laurent, le Plan Saint-Laurent, Accès Fleuve/ZIP Ville-Marie était l'un des 13 comités de Zone d'intervention prioritaire (ZIP) qui travaillait en concertation avec les acteurs locaux afin de mettre en valeur le Saint-Laurent. Ce comité ZIP planifiait, coordonnait et favorisait le développement des projets visant à :

- restaurer des habitats naturels perturbés (berges, milieux humides, habitats naturels fauniques, etc);
- conserver et protéger des milieux écologiques riches en biodiversité en bordure du Fleuve;
- mettre en valeur le potentiel récréotouristique du fleuve Saint-Laurent et de ses affluents dans une perspective écoresponsable et intégrée;
- contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau, essentielle à la récupération des usages du fleuve Saint-Laurent.



10 ans d'action communautaire autonome en environnement!

50, boul. Taschereau, C.P. 25061
La Prairie, Québec, J5R 5H4
www.vigileverte.com

Accès Fleuve / ZIP Ville-Marie a été dissous environ 20 ans après sa création dans la controverse et le projet du parc régional de la rivière Saint-Jacques n'a pas été assimilé au Comité ZIP Jacques-Cartier, malgré que ce dernier soit responsable du territoire de l'agglomération de Longueuil.

Dans le mémoire déposé en 2011 pour le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) produit par Accès Fleuve/ ZIP Ville-Marie, nous pouvions lire :

«L'objectif du projet [incluant le parc régional de la rivière Saint-Jacques], outre la protection et la conservation des milieux naturels, est d'en redonner l'accès à la population par le biais d'activités récréotouristiques et d'éducation relative à l'environnement...Ce qui améliore grandement la qualité de vie sur le territoire du grand Montréal...et toutes les autres composantes qui font de Montréal une ville attrayante et exceptionnelle : la richesse patrimoniale, les pôles touristiques, le réseau cyclable, les espaces ruraux, les lieux historiques, les sites d'interprétations archéologiques, etc.

Les trois aspects de mise en valeur sont importants.

- La conservation est l'élément primordial. Perdre la richesse de nos milieux naturels, dont plusieurs bordent les plans d'eau de la ceinture bleue, c'est perdre l'essence de la valeur ajoutée qui manque cruellement à la région métropolitaine.
- Le récréotourisme constitue évidemment l'élément de développement économique du concept.
- L'éducation relative à l'environnement est l'élément qui permet aux citoyens métropolitains de se reconnecter avec la nature urbaine qui l'entoure.

Il est urgent d'agir. La Montérégie ne compte actuellement que 18,1 % de couvert forestier. Depuis les années 1990, la région accuse une accélération et une intensification du déboisement : 8 000 ha de perte forestière entre 1990 et 1999 ainsi que 10 000 ha entre 1999 et 2004. Or, il a été démontré que, sous un seuil de 30 % de couvert forestier, les risques pour la biodiversité devenaient très importants, à cause de la fragmentation des habitats et de leur isolement respectif.»

L'étalement urbain s'est accentué depuis et la pression n'a jamais été aussi grande sur le territoire agricole et les boisés d'intérêt métropolitain, surtout depuis l'annonce du Réseau express métropolitain (REM) qui aura une station à Brossard aux portes de son boisé.

Ainsi, ce projet structurant de parc urbain correspond à bien des égards à la mission de la Vigile verte ainsi qu'aux enjeux et défis régionaux autant que nationaux.

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA TABLE RONDE DU MINISTRE

Quels sont les meilleurs moyens de protéger les espaces naturels et culturels en milieu urbain ?

La création de ceintures vertes autour des métropoles est nécessaire. Par exemple, la création de grands parcs urbains fédéraux est une solution pour protéger les espaces naturels et culturels d'une partie du Grand Montréal, à proximité d'un milieu fortement urbanisé.



10 ans d'action communautaire autonome en environnement!

50, boul. Taschereau, C.P. 25061
La Prairie, Québec, J5R 5H4
www.vigileverte.com

Comme la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), nous avons à cœur les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada et appuyons leurs recommandations à Parcs Canada :

- 1) Créer davantage de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation pour aider le Canada à respecter son engagement de protéger 25 % de ses terres et de ses océans d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030.
- 2) Assumer un rôle de chef de file pour veiller à ce que les espaces terrestres et océaniques situés en dehors des limites des parcs soient gérés de manière à ce que la faune puisse se déplacer en toute sécurité d'un parc à l'autre.
- 3) Faire de l'intégrité écologique la priorité absolue dans la gestion des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation. Pour ce faire, il faut élaborer des stratégies concernant les activités humaines dans chaque aire protégée tout en y limitant les activités qui menacent la faune et la flore.
- 4) Continuer à rechercher les possibilités de travailler en partenariat avec les peuples autochtones en vue d'établir et de gérer des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation.
- 5) Faire preuve de plus de transparence dans la planification et l'exploitation des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation, notamment en créant un comité consultatif indépendant pour assister le ministre de façon permanente.

Les approches sont-elles différentes dans les zones urbaines et rurales du Canada ?

Oui, c'est possiblement plus complexe en zone urbaine en raison de la pression démographique, la fiscalité municipale, les propriétaires terriens qui font de la spéculation, les dossiers légaux en cours, etc. L'urgence d'agir autour des grandes métropoles du pays est la grande différence entre les zones urbaines et rurales quant à l'approche que devrait avoir Parcs Canada pour la création de nouveaux parcs.

Les écosystèmes sont plus résilients lorsqu'ils sont connectés écologiquement. Quels sont les principaux défis à relever pour relier les lieux protégés au Canada et créer des corridors écologiques ?

Le principal défi est que la société au complet, incluant tous les paliers de gouvernement, surtout celui de proximité, ainsi que les propriétaires, adhère au concept de conservation, aux ceintures vertes autour des métropoles, au respect des règlements et lois quant aux bandes riveraines et autres milieux naturels en zone agricole autant qu'en zone urbaine. Puisque plusieurs n'y adhèrent pas, les lois pourraient être renforcées et s'assurer qu'elles soient appliquées, et plus d'incitatifs pourraient être mis en place pour tous les niveaux d'intervention possible dans une communauté.

Cependant, la sensibilisation et le savoir demeurent salutaires. Gagner la confiance du peuple pour qu'il soit convaincu de la nécessité des objectifs de conservation est le meilleur moyen de faire contribuer



10 ans d'action communautaire autonome en environnement!

50, boul. Taschereau, C.P. 25061
La Prairie, Québec, J5R 5H4
www.vigileverte.com

tous et chacun à un objectif commun pour conserver des corridors écologiques. Il faut que ça devienne un projet communautaire de restauration, de conservation et de protection. Pour cela, les enjeux doivent être dans l'actualité, mise de l'avant par les politiciens, souvent discutés dans les débats, expliqués comme étant une priorité bien plus fondamentale pour les générations à venir que celle de l'économie actuelle. Il faut une vision réaliste, responsable et rassembleuse. Il faut du leadership. Il faut exécuter cette vision ensemble avec fierté et sentiment du devoir accompli. La société, la culture et l'économie doivent être mis au profit de l'environnement pour y parvenir. Ce changement de paradigme est nécessaire en temps de crise de la biodiversité et de changements climatiques.

Que signifie pour vous un parc national, un lieu historique national ou une aire marine nationale de conservation inclusif?

C'est de considérer que le patrimoine naturel est un bien commun dont tous devraient pouvoir y avoir accès pour le découvrir et s'y enraciner. Plus particulièrement les populations vulnérables, les femmes, les aînés et les enfants devraient pouvoir être inclus dans le développement du site pour rendre l'expérience et le concept agréable et abordable avec des notions d'apprentissage à la portée de tous. C'est un lieu où la diversité et la richesse devraient être bien en évidence et célébrés. C'est un lieu où l'histoire est mise en lumière pour mieux comprendre l'état actuel de la société, alimenter la réflexion, soulever les passions et pouvoir bien orienter collectivement les décisions qui auront un impact dans le futur. C'est un lieu qui devrait être humain pour que tous les visiteurs, peu importe de leur origine sur notre planète, puissent s'y sentir bien et liés à une expérience positive émotionnellement, intellectuellement, et peut-être même spirituellement pour certains.

Que peut faire Parcs Canada pour soutenir davantage l'avancement du leadership et de l'intendance autochtones dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation ?

Commencer par trouver une voie pour régler les nombreuses revendications territoriales en reconnaissant localement le tort fait aux premières nations sur des centaines d'années. Une idée serait d'installer des bornes territoriales symboliques pour se souvenir des limites sur lesquels les colons européens ont empiété (ex. : imbroglio des limites de la seigneurie du Sault-Saint-Louis comparé à Kahnawake). Il faut rappeler l'aide incontestable des premières nations pour la survie des colons français entre autres et la gloire du pays à travers diverses victoires. Il est important dans le processus de paix et de réconciliation de valoriser leurs histoires, connaissances, cultures et patrimoines naturels de manière concrète, particulièrement hors des réserves.

En quoi la jouissance, l'appréciation et la protection des lieux historiques sont-elles importantes pour vous et votre communauté ?

C'est élémentaire: sans passé, quel est notre avenir? La quête de sens devient tellement grande qu'il est facile de s'y perdre. Il faut savoir d'où nous venons pour savoir où nous devons aller. Apprendre des erreurs du passé pour mieux construire l'avenir. L'histoire permet du recul, ce qui peut mener à de la



10 ans d'action communautaire autonome en environnement!

50, boul. Taschereau, C.P. 25061
La Prairie, Québec, J5R 5H4
www.vigileverte.com

reconnaissance, de l'empathie, de la force et une meilleure société résiliente et intelligente. Il y a plusieurs partenaires locaux (musée, société d'histoire, groupe citoyen et d'ainés...) qui peuvent aider à enrichir les connaissances d'un territoire donné.

CONCLUSION

La Vigile verte espère qu'il y aura des actions concrètes localement pour consolider la ceinture verte de Montréal, plus spécifiquement un parc urbain constitué de la basse partie de la rivière Saint-Jacques et du boisé Brossard-La Prairie.

De plus, les membres de notre organisme souhaitent particulièrement que le Canada respecte ses engagements quant aux objectifs du Canada à respecter son engagement de protéger 25 % de ses terres et de ses océans d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030.

Pour atteindre les objectifs de conservation et protection, il faut réaliser des projets adaptés à la zone urbaine ou rurale, facilitant la connectivité des milieux, développés de manière inclusive, s'assurer d'écouter, de comprendre et de respecter les priorités des premières nations, puis de mettre en lumière toute la richesse et la profondeur de l'histoire d'un territoire en partenariat avec les experts locaux.